

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 225

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 31

Après l'alinéa 5, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° *bis* Après le mot :« application », la fin du premier alinéa de l'article L. 2333-74 est ainsi rédigée : « du I de l'article L. 2333-69 et des articles L. 2333-70 et L. 2333-71. » ;

« 1° *ter* Le second alinéa du même article est supprimé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.